



– REFONDATION DE L'ÉCOLE – RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS – PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE –

Les communes aujourd'hui sont amenées à engager une politique qui conduit à une prise en compte globale du rythme de vie de l'enfant sur l'ensemble de ses temps de vie et ainsi à donner la priorité aux enfants, à leur épanouissement, par de meilleures conditions d'apprentissage.

LES CEMÉA S'INSCRIVENT DANS CETTE DÉMARCHÉ AUTOUR DE QUELQUES PRINCIPES :

- Un principe d'accessibilité à tous les enfants
- Une coopération et une prise en compte de tous les acteurs éducatifs avec entre autres objectifs, la nécessité de renforcer la structuration des métiers de l'animation et leur mise en réseau.
- Éviter de refaire l'école à l'école, et prêter attention pour ne pas surcharger les enfants d'activités obligatoires après l'école, au risque d'annuler les intentions premières de la réforme des rythmes éducatifs
- Le PEDT doit permettre de s'inscrire dans une réelle dynamique de projets et donc de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Les CEMÉA se proposent d'accompagner les communes dans cette politique éducative. La place que peut prendre les CEMÉA est à discuter. Nous faisons plusieurs propositions mais notre intervention ne peut pas se construire sans concertation car chaque territoire a ses spécificités, son histoire, des ancrages...

CEMÉA
PAYS DE LOIRE

LE MANS
Tél. 02.43.82.73.08

NANTES
Tél. 02.51.86.02.60

ANGERS
Tél. 02.41.44.31.14

15 bis Allée du Cdt Charcot 44000 Nantes - accueil@cemea-pdll.org



NOS PROPOSITIONS (NON FIGÉES) :

1. Accompagnement de la Mairie sur l'appropriation des contenus, des enjeux de la réforme et dans le lancement de la démarche de concertation.

L'objectif est d'impulser et de permettre la mise en œuvre d'une démarche autour de la réforme des rythmes scolaires et à terme pouvoir lancer une démarche autour du PEDT. La Mairie garde dans ce cas la mise en œuvre de toute la démarche de concertation et de mise en œuvre de la réforme des rythmes et du PEDT.

La proposition est d'accompagner et de co-organiser la 1ère rencontre.

Le calibrage moyen à négocier : 18 heures (1500 euros)

2. Accompagnement de la Mairie sur l'ensemble de la démarche de concertation jusqu'à la proposition concrète de la mise en œuvre de la réforme des rythmes et de la construction de perspectives pour le PEDT

Cela reprend la 1ère proposition avec en plus la conduite des groupes de concertation et l'élaboration d'une proposition concertée.

Nombre de groupe à définir : 1 réunion/1 groupe de concertation : 580 euros/groupe

Travail de synthèse et restitution : 1800 euros

Avec trois groupes de concertation par exemple : l'ensemble de la démarche correspond à 5 500 euros

3. Mise en œuvre et accompagnement du PEDT/PEL, Mise en œuvre d'expériences éducatives et pédagogiques...

La réforme actuelle (PEDT...), le PEL... sont des opportunités de construire un projet global, de construire une démarche avec l'ensemble des acteurs éducatifs, de lancer des expérimentations pédagogiques.

Sur ce troisième type de proposition, nous ne pouvons pas être précis car la proposition doit se co-construire à partir d'une analyse des besoins, des moyens...

4. Formation

Formation des animateurs, personnels encadrants...

Des aides sont possibles (avec l'apport du Conseil Général de Loire Atlantique, le Conseil Régional Pays de la Loire) : entre 1500 et 3000 euros.

